

## Bachelier en psychomotricité

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : ???

Fax : ???

Mail : ???

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE- 06P -Epreuve intégrée			
Ancien Code	PAPM3B06TFE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CAPS3060		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	20 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Charlotte VERFAILLE</b> (verfaillec@helha.be)		
Coefficient de pondération	200		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### *Introduction*

#### **Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de rédiger et présenter un travail de recherche relatif au travail du psychomotricien, exploitant et intégrant d'une part, les ressources théoriques, méthodologiques et pratiques acquises au cours de ses études et d'autre part, ses recherches documentaires et réflexions personnelles.

#### ***Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)***

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

##### **Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.4 Construire son projet professionnel
- 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

##### **Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 Appliquer la déontologie propre à la profession
- 2.2 Pratique à l'intérieur du cadre éthique
- 2.3 Appliquer la législation et les réglementations

##### **Compétence 3 Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**

- 3.1 Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis

- 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- 3.3 Participer à la démarche qualité
- 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

**Compétence 4 Concevoir des projets professionnels complexes**

- 4.1 Identifier les situations liées à l'éducation, la prévention et aux soins psychomoteurs
- 4.2 Collecter les données holistiques de la personne en interaction avec son environnement
- 4.3 Analyser la demande
- 4.4 Élaborer un projet d'intervention psychomotrice et formuler les objectifs s'y rapportant, et envisager les possibilités d'ajustement
- 4.5 Développer des outils méthodologiques et des concepts théoriques spécifiques

**Compétence 5 Assurer une communication professionnelle**

- 5.1 Transmettre oralement ou par écrit les données pertinentes
- 5.2 Utiliser les outils de communications existants
- 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
- 5.4 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré

**Compétence 6 Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**

- 6.1 Observer les potentialités identitaires et relationnelles du patient
- 6.2 Établir un bilan psychomoteur et le rédiger
- 6.3 Créer les conditions relationnelles, spatiales et temporelles favorables au développement psychomoteur de la personne à toutes les étapes de la vie
- 6.4 Développer une intervention psychomotrice par l'implication psychocorporelle réciproque des partenaires de la relation
- 6.5 Mettre sa propre dynamique psychomotrice au service de la construction du bénéficiaire en s'engageant corporellement dans les processus tonico-émotionnels et relationnels
- 6.6 Mettre en œuvre une réflexion clinique étayée par l'actualisation et l'adaptation de ses références théoriques, méthodologiques, et par l'analyse des pratiques corporelles

### **Acquis d'apprentissage visés**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au travers d'un travail écrit, en lien avec une ou plusieurs situations d'intervention psychomotrice, dont le sujet a été avalisé par le chargé de cours, dans le respect des règles déontologiques de la profession et des usages de la langue française et conformément aux consignes données,

- ◆ d'effectuer une recherche documentaire sur la problématique choisie ;
- ◆ de proposer et de justifier des pistes d'intervention en lien avec les apports théoriques et méthodologiques acquis et, s'il échoit, avec ses recherches personnelles ;
- ◆ d'intégrer différentes dimensions de l'intervention psychomotrice : diagnostic, éducation-prévention, thérapie, déontologie, réflexivité, pluridisciplinarité... ;
- ◆ de développer une réflexion critique et éthique ;
- ◆ de réaliser une présentation structurée de son travail et de répondre d'une manière concise et claire aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision de ses observations, analyses, raisonnements et pistes d'action,
- ◆ le degré de précision des justifications apportées,
- ◆ l'originalité du travail,
- ◆ le niveau de développement des liens établis.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAPM3B06TFEA EPREUVE INTEGREE

120 h / 20 C

### **Contenu**

Programme pour l'étudiant :

Au travers d'un travail de fin d'études, l'étudiant sera capable :

- ♦ de définir une question centrale et/ ou une problématique avalisée par le chargé de cours, en lien avec une ou plusieurs situations d'intervention psychomotrice ;
- ♦ de préciser et de mettre en oeuvre une méthode de recherche adaptée ;
- ♦ d'analyser des situations d'intervention psychomotrice en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques ;
- ♦ d'intégrer différentes dimensions de l'intervention psychomotrice : diagnostic, éducation-prévention, thérapie, déontologie, réflexivité, pluridisciplinarité... ;

### **Démarches d'apprentissage**

Des séances en "commission" réunissant 3 enseignants de la section sont organisées afin de soutenir l'étudiant dans l'élaboration du travail. La participation à au moins une séance par session de défense est obligatoire.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Une commission animée par 3 enseignants propose des entretiens de soutien à l'élaboration du TFE

Une deuxième session est proposée en fin du mois de mai ou tout début du mois de juin de l'année académique

### **Sources et références**

Néant

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Un guide de réalisation du TFE est mis à disposition des étudiants sur CesaPlaNet ainsi que les logos, les normes APA

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Un travail écrit est remis un mois avant la présentation orale. Il y a deux sessions de défense orale, la première session a lieu en janvier et la deuxième session en mai ou juin selon les calendriers.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

### **Dispositions complémentaires**

La durée de validité des attestations de réussite des unités de formation déterminantes, dans le cadre du processus de capitalisation, ne peut excéder 8 ans.

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).